

## COMMUNIQUE DE LA DIRECTION DE L'IUFM D'Auvergne

Après avoir pris connaissance des intentions du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche exposées aux syndicats le vendredi 13 novembre 2009, la direction de l'IUFM d'Auvergne considère comme inacceptables les projets ministériels visant à une transformation de la formation des enseignants et à l'instauration d'un nouveau mode de recrutement des enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré.

Si les projets présentés étaient mis en œuvre, ils occasionneraient des dégâts considérables sur l'ensemble du système éducatif français et auraient des effets désastreux sur les apprentissages des élèves.

### **Une formation inadaptée aux objectifs :**

Dans le projet de formation, l'intention louable d'élever le niveau de recrutement de la licence au master n'envisage que les masters disciplinaires actuellement mis en œuvre dans les universités. Or, ces masters poursuivent des objectifs spécifiques essentiellement liés à la recherche scientifique et non à la formation professionnelle d'enseignant. Il est irréaliste d'imaginer que la formation de futurs enseignants puisse être organisée à partir d'unités d'enseignement existantes et qu'il suffira d'y adjoindre des modules complémentaires « enseignement » pour parvenir à lui donner une cohérence.

Ainsi, dans ce contexte, on ne peut concevoir de formation pour les professeurs des écoles alors que ceux-ci doivent acquérir des compétences d'enseignants polyvalents.

### **Un recrutement inadapté aux besoins de l'École :**

Dans la phase de recrutement, tout employeur doit s'assurer que le personnel recruté a bien les qualités nécessaires pour accomplir les missions qui lui seront confiées. Le schéma général des concours qui est proposé ne permet en aucun cas de vérifier les compétences minimales requises pour accomplir les missions d'enseignants du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré. Or, à l'issue du concours chaque lauréat sera affecté directement dans un établissement pour 2/3 de son service.

### **Une formation professionnelle différée :**

Le projet prévoit une formation professionnelle des lauréats des concours sur le 1/3 de service restant. Cette formation en cours d'emploi cumulera toutes les difficultés d'une mise en œuvre auprès de nouveaux enseignants accaparés par les questions professionnelles quotidiennes et sans prise de distance nécessaire dans le cadre d'un apprentissage serein. L'année de formation professionnelle rémunérée qui suivait l'obtention du concours jusqu'en 2009 offrait les garanties d'une entrée progressive dans le métier.

### **Une vision simpliste d'une formation professionnelle universitaire réduite à des stages :**

Le projet ne considère en aucune manière la nécessaire formation encadrant les stages et l'articulation indispensable des savoirs scientifiques, disciplinaires, didactiques et pédagogiques à engager, pour une véritable formation des enseignants par alternance.

### **Une fin programmée de la formation professionnelle des enseignants :**

Le métier d'enseignant s'apprend et cet apprentissage a un coût pour pouvoir répondre à l'évolution de la société et donc aux besoins des familles et des élèves, citoyens de demain. La revalorisation financière ne peut remplacer une formation complète, certes de haut niveau disciplinaire, mais sacrifiant entièrement la dimension professionnelle. Dans cette perspective, on ne peut pas accepter le développement de la détresse professionnelle des nouveaux enseignants, pourtant maintes fois mise en exergue, particulièrement dans le 2<sup>nd</sup> degré.

### **Un avenir à construire :**

Ce que souhaite l'IUFM d'Auvergne c'est la reconnaissance des missions d'une structure universitaire identifiée, chargée de la formation universitaire et professionnelle des enseignants. Fondée sur les compétences de l'ensemble des personnels de l'IUFM, administratifs, techniques, de bibliothèque, personnels enseignants des quatre sites – Aurillac, Le Puy, Moulins, Clermont-Chamalières – cette revendication a été formulée à diverses reprises au sein de l'université Blaise Pascal, auprès de la présidente de l'université, de l'équipe présidentielle et des conseils, sans rencontrer encore de véritable réponse.

L'ensemble des formateurs qui participent depuis de nombreuses années à la formation des enseignants, est concerné par cette décision politique qui obère l'avenir de la formation des maîtres, donc l'avenir de l'école. C'est pourquoi la direction de l'IUFM d'Auvergne, appelle l'ensemble des acteurs concernés par l'avenir de la formation des enseignants à agir pour repousser les dangers d'un tel projet de réforme.

L'équipe de direction de l'IUFM d'Auvergne  
A Chamalières le 19 novembre 2009